

Témoignages métalinguistiques et histoire du français et du créole dans les Antilles.

Les cas du Père Labat et de Pierre Dessalles

André Thibault

Université de Paris Sorbonne

1. Introduction

Le but de cette contribution est d'apporter une petite pierre à l'édifice de nos connaissances sur l'histoire, externe et interne, du français dans les Antilles. Nous ne disposons malheureusement pas de l'équivalent, pour cette partie du monde francophone, de la thèse de M.-Fr. Caron-Leclerc (1998), mais des études monographiques peuvent contribuer à préparer le terrain. La confrontation entre les Antilles et le « Canada » a pour but de mieux comprendre ce qui est commun à toutes les ex-colonies françaises et ce qui, au contraire, les caractérise. Nous allons nous pencher sur deux témoignages écrits séparés par plus d'un siècle, afin d'examiner l'évolution de la situation entre ces deux bornes.

2. Le Père Jean-Baptiste Labat (Paris, 1663 – Paris, 1738 ; missionnaire dominicain)

Le Père Labat publie le récit de ses années antillaises (1693-1706) en 1722 dans un ouvrage resté célèbre, son *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, qui allait connaître de nombreuses rééditions ainsi que des traductions dans plusieurs langues. Père dominicain, érudit, intellectuel mais aussi homme d'action, son récit se lit comme un roman d'aventures et constitue une source richissime pour l'histoire du français dans les Antilles, autant du point de vue interne qu'externe. Nous allons énumérer ci-dessous les principales données que ses écrits révèlent sur les pratiques linguistiques antillaises à son époque.

2.1. Que parlaient les colons français dans les Antilles ?

Cette veuve âgée pour lors de soixante & quinze ans, étoit une des premières femmes qui fut veuve aux Isles. Elle étoit de Dieppe dont elle avoit conservé le patois, l'accent & les manières, comme si elle n'en fut jamais sortie. (Labat 1724, tome 1, p. 64)

Ce passage est exploité par Chamoiseau / Confiant (1991 : 54-55) pour démontrer qu'aux « isles françaises de l'Amérique, plusieurs dialectes français coexistent », mais ils ont (volontairement ?) mal copié le passage, qui chez eux devient : « étoit de Dieppe dont elle avait conservé le patois et les manières, comme si elle n'en fut jamais sortie ». On aura remarqué qu'ils ont fait sauter « l'accent ». Or, ce mot est fondamental. Le passage nous montre, d'une part, que le fait de parler patois était assez extraordinaire dans la colonie pour que le Père Labat ait pris la peine de le souligner (ce qui en soi est déjà très révélateur) ; d'autre part, que cette femme parlait également français car le mot « accent » n'aurait aucun sens s'il s'agissait de se référer à la façon dont elle parlait son patois. La preuve qu'elle parlait *aussi* français nous est en outre

fournie, tout simplement, par le fait que le Père Labat, qui était Parisien, n'a eu aucune peine à comprendre l'anecdote qu'elle lui raconte, et à nous la retranscrire.

Le mot *accent* apparaît à nouveau dans le passage suivant, en référence au français d'un chirurgien, donc d'un locuteur instruit – il s'agit encore une fois d'une preuve indirecte de l'existence de variétés de français régionaux (et non de patois¹) dans la colonie :

Monsieur Monel étoit Picard, & il avoit conservé religieusement l'accent & les manieres de son pays, quoiqu'il en fut absent depuis un grand nombre d'années [...]. Il étoit Chirurgien quand il vint aux Isles [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 152)

Toutefois, si tous les colons font l'effort de parler français, certains s'en sortent moins bien :

Ce Lozol étoit de la Vicomté de Turenne [Corrèze, Limousin], Scieur de long de son métier, & dans un besoin un peu Charpentier ; & quoiqu'il fut venu engagé aux Isles, il commençoit déjà à avoir du bien ; de maniere que quand je suis parti il étoit riche de plus de cent mille francs, bon homme au reste, & un vrai original, qui avoit un privilege pour estropier la Langue Française, & un talent particulier pour faire rire tout le monde. (Labat 1724, vol. 1, p. 53)

Enfin, ce dernier témoignage montre que la scolarisation (à Paris pour les garçons, aux Ursulines de Saint-Pierre pour les filles) a nécessairement contribué à diffuser le français normé de l'époque dans la colonie :

Monsieur Pocquet avoit dès ce tems-là cinq ou six enfans, ses deux aînez étudioient à Paris, & la plus grande de ses filles étoit aux Ursulines du Fort S. Pierre. Quand je suis parti des Isles, il avoit douze ou treize enfans vivans, & sa femme étoit encore assez jeune pour en avoir plusieurs autres. (Labat 1724, vol. 1, p. 61)

2.2. Quelles langues parlaient les Africains à leur arrivée ?

La créolistique a besoin de réunir autant d'informations que possible sur le profil linguistique des premiers Africains, afin de mieux pouvoir évaluer le bien-fondé des hypothèses qui ont été émises sur la genèse des créoles. On s'est beaucoup demandé, entre autres, si les langues africaines ont pu subsister pendant un certain temps dans le Nouveau Monde, ou si au contraire elles seraient disparues très rapidement², les esclaves ayant été supposément répartis dans les Habitations de façon telle qu'ils parlaient tous des langues différentes, afin de rendre plus difficiles les tentatives de révolte. Il semble, selon le témoignage du Père Labat, qu'il était au contraire tout à fait possible que des esclaves de même origine linguistique aient pu cohabiter au sein d'une même habitation :

Nous appellons Aradas les Negres qui viennent de cette Côte, & j'ay vû que tous ceux des environs de ce païs à soixante ou quatre-vingt lieuës à l'Est & à l'Ouest, entendoient ou parloient la Langue qu'on parle à Arda. [...] Comme une partie de nos Negres du Fonds Saint-Jacques étoient Aradas, & qu'il m'étoit important de sçavoir ce qui se passoit entre-eux. J'en obligeai un de me donner quelques principes de cette Langue, & en très-peu de tems j'en sçûs assez pour comprendre tout ce qu'ils disoient, & pour leur expliquer mes pensées. (Labat 1724, tome 2, p. 46)

1. Sur cette question, v. Thibault 2014.

2. Cf. Chaudenson 2003, 168-171, « 5.3.8. La disparition des langues non européennes ».

Cela dit, un autre passage sur les origines très variées des esclaves, situation due entre autres aux pillages et aux guerres incessantes auxquels se livraient les puissances coloniales européennes, démontre à tout le moins qu'une grande diversité linguistique régnait de toute façon au sein des populations serviles d'origine africaine, indépendamment de toute volonté de la part des « maîtres » d'éviter de concentrer sur une même habitation des locuteurs d'une même langue ; l'hypothèse d'une telle intention devient donc superflue.

Les Rois de la Côte de Guinée, & de toute cette partie d'Afrique, qui est depuis le Cap-Verd, jusqu'à celui de Bonne-Esperance, n'ont pas des Royaumes fort étendus. Cette multiplicité d'Etats differens produit une grande diversité de langages ; de maniere que dans quarante ou cinquante lieuës de Côte, ou de Païs, on trouve souvent quatre ou cinq Langues differentes. (Labat 1724, vol. 2, p. 45)

2.3. Que parlaient les esclaves avec les Européens ?

L'appellation moderne *créole* est relativement récente pour désigner la langue. À l'époque coloniale, on a d'abord plutôt parlé de *baragouin*, terme qui s'est employé dans un premier temps en référence à ce sabir que parlaient les Indiens Caraïbes avec les Européens, puis ensuite à ce que parlaient les descendants d'Africains, l'ancêtre des actuelles langues créoles ; on relève aussi une fois chez Labat *langage corrompu*. On remarque d'ailleurs (v. 2^e citation) que la frontière entre le proto-créole et le français était plutôt floue dans les représentations du Père Labat, et c'est un fait que pendant très longtemps, les ecclésiastiques dépêchés dans les Antilles prétendent avoir appris avec beaucoup de facilité, si l'on en croit leur témoignage, à parler la langue pratiquée par les esclaves (v. Rézeau 1995, t. 2, p. 346). D'un esclave à l'autre, il semble d'ailleurs que celle-ci pouvait s'approcher plus (6^e et 8^e citations ci-dessous, qui se réfèrent à des enfants) ou moins (4^e citation ci-dessous, à propos d'un esclave 'étranger') du français de l'époque.

1. Je m'avisai de demander au Negre qui me conduisoit, s'il y avoit des serpens dans le chemin ; il me répondit aussi-tôt en son baragouïn : *Tenir mouche*³. Je compris qu'il me disoit qu'il y en avoit beaucoup ; ce qui augmenta terriblement la peur que j'avois alors de ces animaux. (Labat 1724, tome 1, p. 35)
2. Le Negre qu'on m'avoit donné étoit creolle [= né sur place], il avoit déjà servi d'autres Curez, il connoissoit le quartier où j'allois, il parloit François, & d'ailleurs j'étois déjà accoûtumé au baragouïn ordinaire des Negres. (Labat 1724, tome 1, p. 45)
3. Je dis au Caraïbe de virer, mais il se contenta de me dire en son baragouïn : *Compere na pas tenir peur, si canot tourné toi tenir cœur fort*. Les Negres qui parloient mieux que lui me dirent qu'il étoit impossible de virer, & qu'il falloit se resoudre à perir, ou à continuer le voyage. (Labat 1724, tome 1, p. 173)
4. Ce Negre étoit étranger, voilà pourquoi je me suis servi des mots de tu & toi, en rapportant quelque chose de son discours : c'est leur maniere, qu'il est impossible de leur faire quitter. Lorsqu'ils viennent un peu âgez dans le Païs, ils n'apprennent jamais bien le François, & n'ont qu'un baragouïn le plus plaisant & le plus naturel du monde. (Labat 1724, tome 2, p. 57)
5. J'avois une extrême envie d'interroger nos Negres sur quantité de choses que je voyois, & dont je souhaitois d'être instruit ; mais il fallut me priver de ce plaisir, parce que c'étoient des Negres nouveaux qui ne parloient qu'un langage corrompu, que je n'entendois presque point, auquel cependant on est bien-tôt accoûtumé. (Labat 1724, tome 1, p. 33)

3. Le lecteur attentif aura remarqué l'influence de l'espagnol dans la configuration du *baragouïn* des Caraïbes : *tenir mouche* n'est rien d'autre que la francisation de *tener mucho* "y avoir beaucoup".

6. Je fus fâché de cet accident pour plusieurs raisons, & sur tout, parce qu'étant nouveau, & ne sachant pas encore assez la langue, on n'avoit pû l'instruire, ni le baptiser, ce qui auroit empêché sans doute ce malheur [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 457)
7. Un de nos Religieux de la Province de Toulouze, appellé le Pere Fraise, avoit amené du Royaume de Juda en Guinée, à la Martinique, un petit Negre de neuf à dix ans. [...] Cet enfant qui commençoit a parler François, leur demanda s'ils vouloient une grosse ou une petite pluye, les assurant qu'il la feroit venir sur le champ. (Labat 1724, vol. 1, p. 165)
8. [...] je fis descendre ces enfans dans mon Canot, je les fis mener à terre, & je les presentai au Gouverneur, à qui je fis voir les pieces, qui justifioient de qui ils dépendoient. Ils étoient tous Creolles, parloient bien François, & il n'y avoit pas le moindre lieu de soupçonner qu'ils fussent étrangers, & de contrebande [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 301)
9. [mini-séquence en « proto-créole » :] Le Juge mit tout en œuvre pour l'obliger [une femme noire] de se couper [se contredire] sans y pouvoir réüssir ; elle demeura toujours ferme, & comme elle tenoit son enfant entre ses bras, elle le presentoit au Frere *** en lui disant, *toi papa li*, & puis elle le monroit à toute l'assemblée, prétendant qu'il ressembloit comme deux gouttes d'eau au Frere *** [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 34)

2.4. Que parlaient les Indiens caraïbes ?

2.4.1. Entre eux : la diglossie caraïbe

C'est surtout le Père Breton (1647, 1665) qui s'est consacré à l'étude de la langue des Indiens caraïbes ; il est d'ailleurs cité explicitement par le Père Labat (1724, vol. 2, p. 113). Ce dernier reprend de son prédécesseur ce que l'on sait sur l'étonnante diglossie ayant régné chez ce peuple, les hommes parlant une langue et les femmes, une autre – conséquence de circonstances historiques particulières. Comme il les a lui-même fréquentés, on peut prêter foi à son témoignage, qui corrobore celui du Père Breton.

Les Caraïbes ont trois sortes de langages. Le Premier, le plus ordinaire, & celui que tout le monde parle, est comme affecté aux hommes. / Le second est tellement propre aux femmes, que bien que les hommes l'entendent, ils se croiroient deshonorés s'ils l'avoient parlé, & s'ils avoient répondu à leurs femmes en cas qu'elles eussent la témérité de leur parler en ce langage. Elles savent la langue de leurs maris, & doivent s'en servir quand elles leur parlent ; mais elles ne s'en servent jamais quand elles parlent entre'elles, & n'employent d'autre idiôme que le leur particulier, qui est totalement différent de celui des hommes. / Il y a un troisième langage qui n'est connu que des hommes qui ont été à la guerre, & particulièrement des vieillards. C'est plutôt un jargon qu'ils ont inventé qu'une langue. Ils s'en servent quand ils font quelque Assemblée de consequence, dont ils veulent tenir les resolutions secrettes. Les femmes & les jeunes gens n'y entendent rien. (Labat 1724, vol. 2, p. 111)

2.4.2. Avec les Européens : le « baragouin » des indigènes (terme historique)

Je dis au Caraïbe de virer, mais il se contenta de me dire en son baragouin : *Compere na pas tenir peur, si canot tourné toi tenir cœur fort*. Les Negres qui parloient mieux que lui me dirent qu'il étoit impossible de virer, & qu'il falloit se resoudre à perir, ou à continuer le voyage. (Labat 1724, tome 1, p. 173)

Voici un autre exemple de discours rapporté de locuteurs indigènes :

Ces Messieurs [des Indiens caraïbes] nous avoient fait leurs civilités ordinaires sans changer de posture, en nous disant : *Bon jour compere, toi tenir taffia*. (Labat 1724, vol. 1, p. 29)

Il est important de noter que ces courts passages comportent des éléments qui font maintenant partie du fonds commun des créoles atlantiques, comme l'usage

(vraisemblablement d'origine espagnole) de *tenir* au sens de "avoir" (devenu *ni* par aphérèse en créole), le terme d'adresse *compère* (d'un emploi très fréquent en créole) et le mot *taff(f)ia* pour désigner un alcool de cannes.

Le Père Labat parle en une autre occasion de « mauvais français » pour se référer au code que les Indiens caraïbes parlaient avec les Français :

Ils savent presque tous, particulièrement ceux de la Dominique, assez de mauvais François pour se faire entendre, & pour comprendre ce qu'on leur dit. (Labat 1724, vol. 1, p. 9)

Plus loin, un autre groupe de Caraïbes est présenté comme moins versé dans la langue française :

Tous les vieux Caraïbes que je vis, sçavoient encore faire le signe de la Croix, & les Prières chrétiennes en leur langue, & quelques uns même en François. C'étoit tout ce qui leur étoit resté des instructions que les Peres Raymond Breton, & Philippe de Beaumont Religieux de mon Ordre & de ma Province, leur avoient données pendant le long séjour qu'ils avoient fait avec eux. (Labat 1724, tome 2, p. 102)

2.4.3. Cas de bilinguisme

Exceptionnellement, un locuteur caraïbe peut avoir été exposé à suffisamment de français pour pouvoir dominer cette langue :

Il y en avoit un dans cette troupe qui parloit François fort correctement. Cela m'étonna & me donna lieu d'entrer en conversation avec lui ; c'étoit un homme de plus de cinquante ans, je sçûs qu'il avoit été élevé par Monsieur Chateau-Dubois, il avoit été baptisé & très-bien instruit, il sçavoit lire & écrire. (Labat 1724, vol. 1, p. 9)

Inversement, un Français peut avoir appris la langue des Caraïbes :

Nous avons pris avec nous un François qui s'étoit retiré parmi eux pour quelque faute qu'il avoit commise à la Martique [*sic*], qui nous servoit d'interprete, qui sçavoit leur langue, & qui s'étoit fait à leurs manieres comme s'il fût né Caraïbe. (Labat 1724, tome 2, p. 102)

Il faut porter au crédit de ces « passeurs » les échanges linguistiques ayant eu lieu à l'époque entre Français et Amérindiens (et qui se sont traduits par un petit contingent d'emprunts au caraïbe dans le français colonial antillais et, de là, dans les créoles de la zone atlantique).

2.5. Le discours définitionnel dans les écrits du Père Labat

Il y a de très nombreuses séquences de discours définitoire dans les écrits du Père Labat. Il s'agit d'une preuve indirecte que, selon notre auteur, ces mots ou ces acceptions étaient inconnus ou méconnus en Europe et nécessitaient une explication ; ces passages démontrent en outre que le français pratiqué dans les Antilles connaissait déjà de nombreux particularismes lexicaux. On ne peut s'empêcher de penser au Père Potier (v. Halford 1994) qui, plus ou moins à la même époque, relevait en Nouvelle-France les mots des habitants nés dans la colonie qui lui semblaient dignes de mention.

Les mots sont souvent présentés par un élément discursif servant à introduire du discours métalinguistique (*qu'on appelle, que nous appelons, sont appelez, c'est-à-dire, etc.*) ; le discours métalinguistique peut également se présenter comme un énoncé

définitoire ordinaire, ou sous la forme de binômes synonymiques (*cabritton*, *cabrouet*). Des éléments sur l'origine du mot peuvent même parfois apparaître (cf. *acajou*, *canari*, *cèdre*, *colibri*, *hamac*, *savane*). Mises bout à bout et classées par ordre alphabétique, ces séquences de discours définitionnel permettent de dresser un véritable petit glossaire d'antillanismes de l'époque coloniale.

1. *abîme* : Nous nous embarquâmes après dîné pour aller voir les abîmes. Ce sont de grands enfoncements que la mer fait dans les terres où les vaisseaux peuvent se retirer pendant la saison des ouragans [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 142)
2. *acajou* : On y trouvoit autrefois quantité de Cedres qu'on appelle Acajous aux Isles du Vent. (Labat 1724, vol. 2, p. 206) ; Le mot *Acajou* est Caraïbe, & je croi qu'il convient mieux à l'arbre dont je parle, que celui de *Cedre*, dont les Espagnols l'ont honoré. (Labat 1724, vol. 2, p. 247) ; Le mot *Acajou* est Americain ; c'est un des meilleurs arbres fruitiers de l'Amerique & des plus singuliers ; ses feuilles, ses fleurs & ses fruits, tout est extraordinaire. (Labat 1724, vol. 2, p. 385) ; L'arbre que nous appellons Acajou aux Isles du Vent, est le même que celui que les Espagnols appellent Cedre dans la Terre-ferme, & dans les grandes Isles. (Labat 1724, vol. 2, p. 450)
3. *acoma(s)* : L'*Acomas*, selon le langage des charpentiers, est le roi des arbres à bâtir. (Labat 1724, vol. 1, p. 188)
4. *allarguer* : [...] il nous tira un coup de Canon à balle, pour nous faire allarguer, c'est-à-dire, nous éloigner. (Labat 1724, vol. 2, 296)
5. *blanchet* : Ce pauvre garçon étoit couché sur une planche au milieu de sa case entre deux feux, couvert de quelques blanchets, c'est-à-dire, de gros draps de laine, où l'on passe le syrop dont on veut faire du sucre blanc. (Labat 1724, vol. 1, p. 54)
6. *boucan* : Voici ce qu'on appelle un boucan de Tortüe, & comment on le prépare. (Labat 1724, vol. 1, p. 137) ; [...] ces sels pénétrant aisément les chairs qui sont sur les étages, y demeurent renfermez quand elles viennent à se secher : car on les laisse dans cette case qu'on appelle un Boucan, jusqu'à ce qu'elles soient seches comme du bois. (Labat 1724, vol. 2, p. 224)
7. *boucanier* : Les fusils dont on se sert aux Isles sont appelez boucaniers, parce que ce sont les Boucaniers & les chasseurs de l'Isle Saint Domingue qui les ont mis en vogue. (Labat 1724, vol. 1, p. 132)
8. *bouge* : [...] on les paye [...] sur tout en bouges, qui sont des coquilles que l'on apporte des Isles Maldives, qui servent de monnoye courante dans toute la côte. (Labat 1724, vol. 2, p. 40)
9. *burgan* : Le lendemain j'envoyai dire à un Pêcheur qui demouroit au Bourg S. Marie, de me faire amasser des Burgans de teinture (c'est ainsi qu'on les appelle) [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 9)
10. *cabritton* : Les chevreaux ou cabrittons des Isles, chatrez lorsqu'ils sont encore au lait, sont très-estimez, leur chair est tendre, grasse, delicate, & de très-facile digestion. (Labat 1724, vol. 1, p. 36)
11. *cabrouet* : [...] de maniere que je les faisois charger tout entiers dans les charettes ou cabrouëts, sans les amarrer comme si c'eut été des perches. (Labat 1724, vol. 1, p. 231)
12. *canari* : On se sert pour cela de grands vases de terre grise que l'ont [*sic*] fait dans le pays. Les Sauvages, & à leur imitation les Européens les appellent Canaris ; nom generique qui s'étend à tous les vaisseaux de terre grands & petits, & à quelque usage qu'ils soient destineez. (Labat 1724, vol. 1, p. 133)
13. *candale* : Il n'avoit sur lui qu'une candale, qui est un calçon sans fond [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 299)
14. *carbet* : Les maisons des Caraïbes s'appellent Carbets, je ne sçai point l'étimologie de ce nom-là. (Labat 1724, vol. 1, p. 28)
15. *cèdre* : Nos François de la Côte S. Domingue à l'exemple des Espagnols [*cedro*] appellent Cedres les arbres que nous appellons Acajous aux Isles du Vent. (Labat 1724, vol. 2, p. 247)
16. *chadecq* : Elles sont presque toutes accompagnées de belles allées de tamarins, ou de ces gros orangers que nous appellons chadecq [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 137)
17. *chêne* : Les arbres qu'on appelle Chênes & Ormes à S. Domingue, sont d'une espece differente de ceux que nous avons en Europe. (Labat 1724, vol. 2, p. 247)
18. *colibri* : Cet oiseau est sans difficulté le plus beau & le plus petit qu'il y ait au monde. Il y a des Auteurs qui l'appellent oiseau bourdonnant, parce que quand il vole, il bourdonne comme les abeilles, ou comme ces grosses mouches qu'on appelle des bourdons. D'autres l'appellent

- l'oiseau mouche à cause de sa petitesse. Nos François le nomment Colibris qui est le nom que les Caraïbes lui ont donné. Il me semble qu'on doit s'y tenir : car il est permis aux gens de donner des noms à ce qui dépend de leur Domaine. (Labat 1724, vol. 2, p. 4-5)
19. *coui* : Lorsqu'on veut separer une calebasse en deux parties pour en faire deux couïs qui sont des especes de sebiles propres à une infinité d'usages [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 204) ; [...] qu'ils recueillent dans des couis, c'est-à-dire, dans des moitiéz de calebasses. (Labat 1724, vol. 1, p. 85)
 20. *crabier* : [...] un crabier. C'est une espece de heron qui vit de petites crabes, de tourlouroux & d'écrevisses qu'il prend sur le bord des rivieres. Sa chair est grasse & de bon goût. On le met ordinairement en soupe ou en daube. (Labat 1724, vol. 1, p. 131)
 21. *créole* : Monsieur de Codrington est Originaire ou Creolle de S. Christophle, il a été élevé à Paris, & a demeuré assez longtems dans d'autres Villes de France. (Labat 1724, vol. 2, p. 298) ; Tous les hommes blancs creolles, c'est-à-dire, nez dans les Isles, & generalement toutes les femmes blanches sont exemptes du droit de Capitation [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 81) ; [...] depuis près de sept ans que ce mal regnoit dans les Isles, aucun Créole, c'est à dire, aucune personne née dans le país n'en avoit été attaqué. (Labat 1724, vol. 1, p. 62) ; Les Créolles mêmes, c'est-à-dire, ceux qui sont nez dans le País [en parlant des descendants d'Africains], les regardent comme leurs peres. (Labat 1724, vol. 2, p. 49) ; M. Ravari étoit Creolle de l'Isle Saint Christophle, c'es-à-dire [*sic*], né dans cette Isle [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 18) ; Monsieur de la Chardonniere nous vint rendre visite le même jour avec Messieurs Jaham, Leconte & Desfontaines ; tous trois étoient creoles, c'est-à-dire, nez dans le país. (Labat 1724, vol. 1, p. 48)
 22. *débouquer* : Nous débouquâmes le 13. c'est-à dire, que nous sortîmes tout-à-fait des Isles, & entrâmes dans la grande Mer. (Labat 1724, vol. 2, p. 513)
 23. *hamac* : Leur lit ou hamac, car c'est le nom qu'ils lui donnent [en parlant des Indiens caraïbes], est une piece de grosse toile de coton de six à sept pieds de long sur douze à quatorze pieds de large [...] (Labat 1724, vol. 1, p. 13)
 24. *hiche* : [...] tu voudras qu'ils te fassent des hiches, c'est-à-dire des enfans [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 57)
 25. *machette* : Je fis prendre à mon negre une machette, c'est ainsi qu'on appelle une espece de coutelas de deux pieds de long, dont la poignée est de bois. (Labat 1724, vol. 2, p. 489)
 26. *mantegue* : [...] trois cent livres de mantegue, c'est-à-dire, de graisse de Cochon ou sain doux. (Labat 1724, vol. 2, p. 256)
 27. *marron* : On appelle Marons les Negres fugitifs qui se sauvent de la maison de leur Maitre [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 48)
 28. *métif* : [...] six cent Sauvages commandez par un nommé Ouvernard mulâtre, ou pour parler plus juste, metif d'un Gouverneur Anglois de S. Christophle, & d'une Indienne de la Dominique, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qu'on appelle encore aujourd'hui Madame Ouvernard. (Labat 1724, vol. 2, p. 153)
 29. *mil* : Ce Mil est ce qu'on appelle en France bled de Turquie, en Espagne Mahis, & en Italie grand Turc [*sic* ; grano turco]. (Labat 1724, vol. 1, 108) ; On seme aussi-tôt des pois, du mil, mahis ou bled de Turquie (ces trois termes sont synonymes & signifient la même chose) dans le reste du défriché [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 200)
 30. *orme* : Les arbres qu'on appelle Chênes & Ormes à S. Domingue, sont d'une espece differente de ceux que nous avons en Europe. (Labat 1724, vol. 2, p. 247)
 31. *pagne* : Pagne est un morceau de toile dont les femmes s'enveloppent le corps au déffaut des aisselles, qui fait ordinairement deux tours, & dont les bouts qui se croisent, se replient en dedans pour le tenir ferme, & qui va pour l'ordinaire jusqu'au milieu des jambes. Il y a des pagnes plus courtes, mais rarement de plus longues. (Labat 1724, vol. 1, p. 28)
 32. *pièce d'Inde* : Un Negre piece d'Inde, c'est-à-dire, de dix-huit à vingt ans, bien fait, robuste, & sans défaut [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 193)
 33. *prelat* : [...] je fis mettre par-dessus une toile gaudronnée, qu'on appelle un prelat, comme pour cacher ce qui étoit dedans [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 301)
 34. *purgerie* : Le plus considerable étoit une purgerie, c'est-à-dire une longue gallerie où l'on porte les formes de sucre au sortir de la sucrerie pour les y travailler. (Labat 1724, vol. 1, p. 175)
 35. *savane* : Afin qu'on sçache ce que c'est que savanne ; je dirai que savanne & prairie sont la même chose. Le mot vient de l'Espagnol *Savana*, qui signifie une prairie. (Labat 1724, vol. 1, p. 52)

36. *toste* : On a soin de ménager dans sa concavité de petites élévations prises dans l'épaisseur du bois, dans lesquelles on creuse des rainures pour y faire entrer les bouts des tostes, c'est-à-dire, les planches ou bancs sur lesquels s'asseyent ceux qui nagent. (Labat 1724, vol. 1, p. 177)

2.6. Mentions explicites d'un usage propre aux « Isles »

Robert Chaudenson (1974 : 591 *sqq.*) est le premier chercheur à avoir identifié l'existence d'un contingent de types lexicaux qui, bien que d'origines diverses, sont tous nés dans l'usage des « marins, des négriers et des colons » dans les Antilles, pour s'exporter ensuite sur les côtes d'Afrique et surtout dans l'Océan Indien. Le Père Labat, avec son regard exogène (il était Parisien), ne manque pas de relever un grand nombre de ces cas dont plusieurs se sont maintenus jusqu'à nos jours çà et là dans l'ex-empire colonial français (Amérique du Nord, Antilles et Guyane, Océan Indien). Son témoignage dénote très clairement l'existence d'un français régional antillais bien établi au début du XVIII^e siècle.

Certains de ces termes relèvent davantage de la variation diaphasique (termes de marine, termes relevant de l'exploitation de la canne à sucre) que diatopique (véritables régionalismes), mais la frontière entre ces deux catégories est floue, la mer et la canne à sucre jouant un rôle central dans la vie des colons.

1. *bout au corps (le -)* : Il étoit tout droit à l'arrière, & il paroît avec une adresse merveilleuse le choc de ces montagnes d'eau, en les prenant, non pas tout droit & de face, ou comme on dit aux Isles, le bout au corps, mais de biais [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 23)
2. *cabritte* : On me donna entre autres choses une chevre, ou comme on dit aux Isles une cabritte, avec les trois petits qu'elle avoit eu de sa dernière portée. (Labat 1724, vol. 1, p. 36)
3. *cancaner* : [en parlant d'un perroquet] quelques-uns de mes Paroissiens étant venus chez moi, pendant que mon Negre le plumoit, m'assurèrent qu'il étoit tout jeune, & que ses cris étoient ce qu'on appelle *cancaner* au langage des Isles, qu'il auroit appris à parler en peu de tems, & auroit surpassé les autres. (Labat 1724, vol. 1, p. 45)
4. *cochon marron* : On y trouve encore beaucoup de sangliers, ou pour parler le langage des Isles, de cochons marrons. (Labat 1724, vol. 1, p. 97)
5. *coüü* : J'ai vû de ces tasses, ou pour parler le langage de l'Amérique, de ces coüüs qui étoient très-propres [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 376)
6. *cul-de-sac* : Sa grande Baye ou son grand Cul-de-Sac, comme on parle aux Isles, qui renferme son Port & son Carenage, est à la bande de l'Ouest [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 140)
7. *fouiller (les patates)* : Telles qu'elles soient elles veulent une terre legere & sablonneuse ; elles demandent de la pluye quand on les plante, & puis de la chaleur & un tems sec jusqu'à ce qu'on les leve, ou pour parler le langage des Isles, jusqu'à ce qu'on les fouille ; car effectivement il faut fouiller la terre avec la houë pour les trouver. (Labat 1724, vol. 1, p. 107)
8. *gras* : Peu à peu l'horison se charge de nuages & devient gras, comme on parle dans le país [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 67)
9. *habitation* : On peut croire sans que je le dise, que son habitation, car c'est ainsi qu'on appelle aux Isles les établissemens, soit de sucrerie ou d'autres manufactures ; on peut croire que cette habitation étoit très-belle & très-grande, puisqu'elle avoit été faite par feu Monsieur Houel [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 151)
10. *marigot* : [...] c'est ce qui a fait appeller ce quartier Marigot, qui est un nom que l'on donne communement dans les Isles à tous les lieux où les eaux de pluye se rassemblent & se conservent. (Labat 1724, vol. 1, p. 84)
11. *morne* : L'Eglise des Jacobins ou Freres Prêcheurs dédiée à Nôtre Dame de bon Port, sert de Paroisse pour ce quartier & pour les habitans qui demeurent sur les mornes ; c'est ainsi qu'on appelle les petites montagnes dans les Isles. (Labat 1724, vol. 1, p. 26) ; C'est un terrain presque uni : il n'y a que des collines, ou pour parler le langage des Isles, il n'y a des mornes que vers le milieu de l'Isle [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 197)
12. *nager* : Le Caraïbe qui gouverne est assis ou debout à l'arrière du bâtiment, & gouverne avec une pagalle qui est d'un bon tiers plus grande que celles dont on se sert pour nager ; car on ne dit

- point aux Isles voguer ou ramer, mais simplement nager quand on se sert de la pagalle, qui est bien plus ordinaire que les avirons. (Labat 1724, vol. 1, p. 11)
13. *pêcher* ou *rompre* (la chaux, nom d'une plante marine) : Quoiqu'elle soit dure & compacte, elle croît assez vite. J'ai expérimenté étant à la Guadeloupe, qu'ayant fait rompre ou pêcher, comme on dit aux Isles, de la chaux à l'ance des fontaines bouillantes, autrement l'Islet à Goyaves [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 178)
 14. *poule à fleur* : Cet oiseau est à peu près de la grosseur d'une poule à fleur ; c'est ainsi qu'on appelle aux Isles les jeunes poules qui n'ont pas encore pondu, & qui sont en état de pondre bien-tôt [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 109)
 15. *regime* : On compte pour l'ordinaire cent quatre-vingt à deux cens dattes sur chaque rameau ou grappe, ou, pour parler le langage des Isles, sur chaque regime. (Labat 1724, vol. 1, p. 210)
 16. *saumache* : [...] un étang d'eau saumâtre ou saumache, comme on dit dans le país [...]. (Labat 1724, vol. 2, p. 1724)
 17. *tache* : [...] toutes les maisons n'étoient que de fourches en terre, palissadées, ou entourées de Palmistes refendus, & couvertes de taches, comme on appelle en ce país-là les queües ou les guaisnes des Palmistes. (Labat 1724, vol. 2, p. 221)
 18. *tendre* (*un hamac*) : La maniere d'attacher un hamac, ou pour parler en Ameriquain, de le tendre, est d'éloigner les deux extremités l'une de l'autre [...]. (Labat 1724, vol. 1, p. 14)

3. Pierre Dessalles (1785-1857 ; créole blanc de la Martinique)

Riche « béké », instruit, issu d'une famille récemment anoblie, P. Dessalles domine le français écrit à la perfection. Sa correspondance (1808-1834) ainsi que son journal intime (1837-1856) couvrent près d'un demi-siècle ; il a vécu entre autres la période de l'abolition de l'esclavage (1848). Il connaissait bien le français métropolitain, pour avoir séjourné régulièrement en France, mais ses écrits comportent tout de même quelques milliers d'attestations d'antillanismes, et de précieux renseignements sur la situation linguistique qui régnait en Martinique à son époque. Source presque confidentielle, publiée à compte d'auteur dans les années 1980 par des descendants, cet immense corpus de 1315 pages était resté inexploité (par la linguistique) jusqu'à présent.

3.1. Comment appelait-on alors ce que parlaient les descendants d'Africains nés dans les îles ?

Le substantif *créole* est d'un usage très fréquent chez Dessalles, mais ne désigne toujours pas chez lui la langue parlée par les « gens de couleur ». Le terme *baragouin*, que nous avons déjà vu dans les écrits du Père Labat, autant en référence aux Caraïbes qu'aux Africains (ou à leurs descendants), est encore utilisé au milieu du XIX^e siècle :

Au moment de nous retirer dans nos chambres, le nègre Alcindor, revenant de la Trinité, a demandé à s'acquitter, en présence d'Adrien, d'une commission du juge de paix. Adrien, qui était déjà dans sa chambre, est revenu au salon. Alors Alcindor, dans son baragouin, nous a dit que le juge de paix lui avait recommandé de nous engager à ne pas laisser partir M. Jeunehomme : M. Bissette arrangerait son affaire. (Dessalles, 3 septembre 1849)

L'autre mot qui apparaît chez Dessalles pour se référer à la langue créole est celui de *jargon* :

Mme de Moges – qui a la manie de questionner tous les nègres qu'elle rencontre pour voir s'ils sont civilisables – quelques jours après la Semaine sainte, rencontra un vieux nègre. Elle lui demanda combien il y avait de Dieux.

– Madame, répondit-il dans son jargon, il y en avait trois ; mais un étant mort ces jours derniers, il n’y en a plus que deux. (Dessalles, 24 mai 1840)
J’ai eu la visite du nègre Alcindor, qui est encore venu se plaindre de Philippe Lahoussaye. Je l’ai compris avec beaucoup de peine, et après lui avoir fait répéter plusieurs fois son malheureux jargon. (Dessalles, 21 septembre 1840)

P. Dessalles utilise aussi *nègre*, *langage nègre* et *petit langage nègre* pour se référer à la langue créole :

Thimoléon de Fougainville a reçu de M. Husson une proclamation aux nègres, à placarder dans le Bourg et même sur les habitations ; cette pièce est en nègre et en français, elle fait connaître aux esclaves les intentions du Gouvernement relativement à la liberté. (Dessalles, 7 avril 1848)

Le statut du créole s’est donc incroyablement développé depuis l’époque du Père Labat ; on l’écrit, on le lit, on l’utilise dans l’affichage public. Il est vrai qu’en Haïti on avait déjà commencé à faire de même un demi-siècle plus tôt, à l’époque des grands bouleversements qui allaient mener à la Révolution haïtienne et à l’indépendance du pays.

Ferdinand Blampuy [homme « de couleur », maire de Sainte-Marie de 1849 à 1852] alors, dans un langage nègre et français, a dit qu’il existait deux camps, que leur candidat était Bissette, et qu’il faudrait que les privilégiés avouassent franchement le leur. (Dessalles, 29 avril 1849)

Dans ce passage, la langue créole est utilisée conjointement avec le français dans le cadre d’une assemblée politique. Il est toutefois difficile de savoir si *un langage nègre et français* fait référence à de l’alternance ou à du mélange codique.

Quant au passage suivant, il est particulièrement révélateur car c’est la petite-fille (blanche, légitime) de l’auteur qui lui parle en créole, preuve que cette langue était bien la première langue apprise par les enfants blancs (sur les genoux de leur nourrice) :

Ma petite Anna a été caressante ; elle m’embrassait à chaque instant, et dans son petit langage nègre, elle me répétait : – Grand-papa, vous ça fait enrique beau moi !⁴ (Dessalles, 27 juin 1839)

3.2. Certains d’entre eux parlaient-ils aussi français ?

Le personnel de maison vivait en contact étroit avec les blancs, sous leur toit. Comme le précise une note de bas de page, ces « *esclaves de maison* sont tous des membres illégitimes de la famille – d’une manière ou d’une autre ; leur éducation a été parfois soignée. » (Dessalles 1984 [1837-1841], page 20). La citation suivante laisse entendre que leur langage devait être très proche de celui de leurs maîtres blancs :

[...] nos esclaves de maison sont bien plus avancés que les hommes [de couleur] libres. Toujours avec leurs maîtres, ils les copient, et souvent étonnent par leur aisance et leur langage. (Dessalles, 29 février 1837)

Le français régional antillais n’est donc pas une réalité strictement « blanche » à ses débuts, une frange de la population dite « de couleur » l’ayant toujours aussi pratiqué.

4. Traduit en note de bas de page par : « Grand-Papa, vous ne faites que m’embrasser ».

3.3. Quelle sorte de français parlaient les Blancs ?

On ne sait malheureusement pas grand-chose sur le français parlé par les créoles blancs des Antilles (mais cf. Pustka, à paraître). Pierre Dessalles, très instruit et ayant beaucoup séjourné en France, émet souvent des propos assez désobligeants sur les compétences linguistiques des autres créoles blancs de la Martinique, qui selon lui ne domineraient pas toujours la langue française. Il est en effet possible que les blancs créoles se soient peu à peu sentis de plus en plus à l'aise en créole, et de moins en moins en français. Dans le passage suivant, l'auteur prend même la peine de préciser que le jeune béké qui vient d'arriver chez lui « ne parle pas trop mal le français », ce qui donne à entendre que cela n'allait pas de soi :

Le jeune Désormerie est arrivé ; cet enfant est pâle, on voit qu'il a souffert de la misère. Il est sans linge et sans souliers. Je lui ai fait tailler des chemises et des pantalons. Il est doux et ne parle pas trop mal le français ; il s'est mis de suite à la besogne. (Dessalles, 15 avril 1850)

Toutefois, le passage suivant montre qu'il ne s'agit pas toujours d'épingler des locuteurs qui auraient parlé créole (ou, encore moins, un quelconque patois galloroman), mais bien de se moquer des affectations des précieux qui, ne dominant pas le registre soutenu, commettaient des hypercorrections :

M. Dégorce a été honnête homme, et c'est sans doute une qualité précieuse et recommandable, mais jamais chrétien n'a été plus sot. Il ne parlait même pas sa langue, et il était difficile de s'empêcher de rire toutes les fois qu'il parlait. J'ai retenu une de ses phrases ; revenant un jour des Pitons, je le rencontrai, je le lui demandai [*sic* !] de ses nouvelles. – *Monsieur*, me répondit-il, *quel temps affreux ! Heureusement que j'ai pu me mettre à l'abri sous un cocotier mélodieux, mais il est parti d'un coup de tonnerre qui ma lassoupi*. (Dessalles, 30 octobre 1840)

De même, il se moque d'une faute de français dans la bouche d'un maire :

Au mariage civil, le maire a demandé à la mariée : – Mademoiselle, *consentissez*-vous à prendre... etc. Les assistants n'ont pu s'empêcher de rire. Voilà les hommes à qui est confié le pouvoir. (Dessalles, 8 août 1849)

Toutefois, il ne semble pas y avoir eu au XIX^e siècle dans les Petites Antilles l'équivalent du discours puriste québécois tel qu'il est abondamment documenté dans la presse et dans de nombreux ouvrages correctifs ; le français n'est vraiment devenu la langue maternelle de la plus grande partie de la population que dans la seconde moitié du XX^e siècle, et ce n'est par conséquent qu'à une époque très récente que l'on commence à relever des « recueils de créolismes » rédigés par des spécialistes de didactique du français (Oliel 1979), ou des ouvrages satiriques se moquant du « français banane » des créolophones (William 1980).

3.4. Passages en créole

Pierre Dessalles comprenait le créole et savait le parler, l'ayant appris, comme tous les « Békés », sur les genoux de sa nourrice (sa *da*, une femme « de couleur »). Il retranscrit souvent des passages entiers en créole, qui sont des sources inestimables pour l'histoire de la langue (et qui viennent s'ajouter à la précieuse anthologie réunie dans Hazaël-Massieux 2008). Par opposition à la situation qui régnait à l'époque du Père

Labat, l'usage du créole dans la population (toutes couleurs confondues) semble s'être stabilisé, tout comme la structure et le vocabulaire de celui-ci.

A midi, M. Chignac ayant cru s'apercevoir que Césaire était gris, il lui fit encore donner 30 coups de fouet ; ce nègre désespéré reçut tous ces châtiments sans murmurer mais une demi-heure après quel fut l'étonnement de Chignac lorsqu'il entendit crier par tous les nègres qui se trouvaient dans et autour des bâtiments : *Césaire tué corps li*. Il se transporta sur le champ dans l'endroit où était le cadavre, et le trouva dans l'état le plus horrible. Il interrogea les nègres et Marie-Luce lui dit qu'ayant aperçu Césaire sur la roue du moulin, elle lui avait demandé ce qu'il faisait là, qu'il lui avait répondu '*Bonjour vous autres toutes, dis M. Chignac bonjour, dis li que li pas qualé trouvé Césaire encore pour battre li*' et qu'il s'était précipité. (Dessalles, 26 juillet 1823)

En faisant le récit de sa conversation avec Ludovic, le nègre nous a fait mourir de rire : '*Li tini peur*', nous disait-il, '*li pas ca vive*'⁵. (Dessalles, 26 août 1837)

Ce mulâtre a été gâté par Adrien qui lui a accordé des faveurs bien au-dessus de ses pouvoirs.
– Ça vous qua dit de cela⁶ ? m'a-t-il répondu.
– Moi, lui ai-je dit, un de mes esclaves qui irait à pareille fête recevrait 29 coups de fouet.
– Na pas tini peur, m'a-t-il repris. M. Adrien pas qua lé marié, ça pas possible, c'est you sans li qua joué, mais jamais li pas qua lé marié ipi fille là⁷. (Dessalles, 3 septembre 1839)

[refrain de chanson satirique en période d'élections :] Le refrain de leur chanson est : *Blancs marré tête li, / Pourvu yo pas touché Papy*⁸ (Dessalles, 7 juin 1848)

Dans les rues, vous entendez les nègres qui disent tout haut : – *Ennique travail qui qua sorti dans bouche li*⁹. (Dessalles, 7 juin 1848)

Hier soir, la petite Théodorine [sa petite-fille illégitime, de couleur] m'a demandé :
– Parrain, vous juré maman moi.
– Sa qui dit vous sa ? lui ai-je demandé.
– C'est maman qui té ca pleuré. (Dessalles, 12 avril 1855¹⁰)

Ma petite Anna a été caressante ; elle m'embrassait à chaque instant, et dans son petit langage nègre, elle me répétait : – Grand-papa, vous ça fait ennique beau moi¹¹ ! (Dessalles, 27 juin 1839)

Ces deux derniers passages montrent que l'auteur, non seulement comprenait le créole, mais en outre qu'il le parlait (à tout le moins avec ses petits-enfants, les illégitimes comme les légitimes...).

-
5. Traduit en note de bas de page : « Il a peur, il ne vit plus. »
 6. Traduit en note de bas de page : « Qu'est-ce que vous dites de cela ? »
 7. Traduit en note de bas de page : « N'ayez pas peur, M. Adrien ne voudra pas se marier, ce n'est pas possible. C'est vous qui jouez, pas lui, mais jamais il ne voudra se marier avec cette fille-là. »
 8. Traduit en note de bas de page : « *Les Blancs lui ont attaché la tête* (l'ont circonvenu). *Pourvu qu'il ne touchent pas Papy*. »
 9. Traduit en note de bas de page : « *Il n'y a que le travail qui sort de sa bouche* (il ne parle que de travail) ». »
 10. Traduit en note de bas de page : « – Parrain, vous avez injurié maman. – Qui vous a dit ça ? lui ai-je demandé. – C'est maman qui pleurait. »
 11. Traduit en note de bas de page par : « Grand-Papa, vous ne faites que m'embrasser ». »

3.5. Du discours définitionnel chez Dessalles ?

Contrairement au Père Labat, Pierre Dessalles ne glose pas une seule fois le moindre mot dans la totalité de ses écrits. On peut émettre plusieurs hypothèses pour expliquer cette situation. D'une part, contrairement au Père Labat, Dessalles était né sur place, au sein d'une famille martiniquaise depuis plusieurs générations, et ses « régionalismes » pour lui n'en étaient pas ; il était peut-être même inconscient du caractère régional de plusieurs d'entre eux. D'autre part, il écrivait dans ses lettres à des proches qui devaient partager le même stock lexical que lui, et dans son journal pour ses descendants, tous Martiniquais comme lui. Le public visé ne justifiait donc en aucune manière, de toute façon, la présence de gloses explicatives (contrairement au Père Labat). C'est donc en toute spontanéité que l'auteur a utilisé des centaines d'antillanismes, et en ce sens on peut dire que sa prose illustre bien l'une des facettes du français régional antillais dans sa version écrite et soutenue.

4. Conclusions

Le petit exercice auquel nous nous sommes livré montre à l'évidence tout le profit qu'il y a à tirer d'une lecture attentive de ces témoignages du passé, autant du point de vue de l'analyse interne de la langue (ils recèlent des milliers d'attestations de phénomènes linguistiques intéressants pour la recherche) que de son analyse externe, par le biais du riche discours épi- et métalinguistique qu'ils renferment. Ils permettent de donner plus de poids – ou, au contraire, d'infirmer – certaines hypothèses sur la formation des créoles d'une part, mais aussi sur la genèse des français régionaux d'outre-mer, sur leur évolution et sur les conditionnements sociaux qui les ont façonnés. Par rapport à la situation canadienne, l'absence de discours puriste au XIX^e siècle dans les Antilles est peut-être ce qui ressort le plus ; une telle attitude ne devait apparaître que beaucoup plus tard, lorsque la masse de la population allait enfin avoir accès à la scolarisation en français, et que le nombre de francophones potentiels allait augmenter massivement. Mais alors que les puristes canadiens ont pourchassé – et pourchassent toujours – les anglicismes, ce sont les créolismes qui alimenteront le discours des puristes antillais.

5. Références bibliographiques

5.1. Sources primaires

- Dessalles, Pierre, *La vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle. I, Correspondance 1808-1834*, présentée par Henri de Frémont, Courbevoie, 1980.
- Dessalles, Pierre, *La vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle, Journal 1837-1841*, présenté par Henri de Frémont et Léo Elisabeth, Courbevoie, 1984.
- Dessalles, Pierre, *La vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle, Journal 1842-1847*, présenté par Henri de Frémont et Léo Elisabeth, Courbevoie, 1985.
- Dessalles, Pierre, *La vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle, Journal 1848-1856*, présenté par Henri de Frémont et Léo Elisabeth, Courbevoie, 1986.
- Labat, Jean-Baptiste, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays [...]*, Paris, chez Guillaume Cavelier, 1722, 6 volumes [version numérisée disponible sur Gallica].
- Labat, Jean-Baptiste. *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays [...]*, La Haye, Husson *et al.*, 1724, 2 volumes [version numérisée disponible sur Gallica ; il s'agit d'une contrefaçon de l'original publié à Paris en 1722].

5.2. Sources secondaires

- Breton, Révérend Père Raymond, *Relation de l'île de la Guadeloupe*, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1978 [1647].
- Breton, Révérend Père Raymond. *Dictionnaire caraïbe-français* [1665], nouvelle édition sous la responsabilité de Marina Besada Paisa, Centre d'études des langues indigènes d'Amérique / Groupe d'études et de recherches en espace créolophone, Paris, Karthala / IRD, 1999.
- Caron-Leclerc, Marie-France, *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle) : édition critique et analyse*, thèse de doctorat, Université Laval, 1998.
- Chamoiseau, Patrick / Raphaël Confiant, *Lettres créoles. Tracées antillaises et continentales de la littérature, 1635-1975*, Paris, Hatier, 1991.
- Chaudenson, Robert. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 1974 (2 tomes).
- Chaudenson, Robert. *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Halford, Peter W., *Le français des Canadiens à la veille de la conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1994.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, *Textes anciens en créole français de la Caraïbe. Histoire et analyse*, Paris, Publibook, 2008.
- Oliel, J., *L'enseignement du français en milieu créolophone*, Pointe-à-Pitre, Centre Départemental de Documentation de la Guadeloupe, 1980.
- Pustka, Elissa, « Les 'Grands-Blancs' de la Guadeloupe : histoire des langues, sociolinguistique et phonologie », dans A. Thibault (éd.), à paraître.
- Rézeau, Dominique et Pierre, *De la Vendée aux Caraïbes. Le Journal (1878-1884) d'Armand Massé missionnaire apostolique*, Paris, L'Harmattan, 1995 (2 tomes).
- Thibault, André, « L'idéologie linguistique dans le discours littéraire antillais : le mythe du patois normand », dans Federica Diémoz, Dorothée Aquino-Weber, Laure Grüner, Aurélie Reusser-Elzingre (éd.), *Toujours langue varie... Mélanges de linguistique historique du français et de dialectologie galloromane offerts à M. le Professeur Andres Kristol par ses collègues et anciens élèves*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Genève, Droz, 2014, p. 99-114.
- Thibault, André (éd.), *Du français aux créoles : phonétique, lexicologie et dialectologie antillaises*, Paris, Classiques Garnier, à paraître.
- William, Germain, *Aurélien a paré le saut. Petit traité des créolismes en usage à la Guadeloupe. Chronique du temps de bonne-maman suivie d'un glossaire des mots et locutions employées*, Basse-Terre (Guadeloupe), CCI, 1980.